



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N° 3 :**  
**MISE À JOUR DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

**Séance Ordinaire du 13 février 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 7 février 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 février 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Excusés avec procuration** : Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Nathalie SOARES), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Benjamin DUGERS (à Guillaume ALEXANDRE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Françoise COSSECQ), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

**Absent** :

**Secrétaire** : Xavier DE JAVEL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

### **DOSSIER N° 3 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR** : Mathilde FERCHAUD

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

### **CREATION DE POSTES DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET PARENTALITE**

Pour répondre aux besoins de la direction de la Petite enfance et Parentalité, il est proposé de créer 5 postes permanents à temps complet d'assistant petite enfance.

Les postes d'agents « volants » au sein de chaque crèche permettent de garantir à chaque instant le taux d'encadrement réglementaire défini par la PMI sur la base du décret en vigueur, en absorbant les absences de courte durée des agents, prévues et imprévues, comme les RTT, formations, maladies, récupérations.

Ces postes seront affectés au sein des différentes structures crèches de la collectivité.

De fait, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

#### **Tableau des postes du personnel permanent**

<b>Nature de la modification</b>	<b>Situation</b>	<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Cat</b>	<b>Nombre ETP</b>
Création de 5 postes à temps complet	Assistant(e) petite enfance H/F	Technique	Adjoint technique territorial	C	5

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général de la fonction publique,

**VU** le Décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> février 2024,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1** : ADOPTER la création des postes au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emploi tel que présenté ci-dessus.

**Article 2** : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**  
**35 voix POUR**

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Xavier DE JAVEL